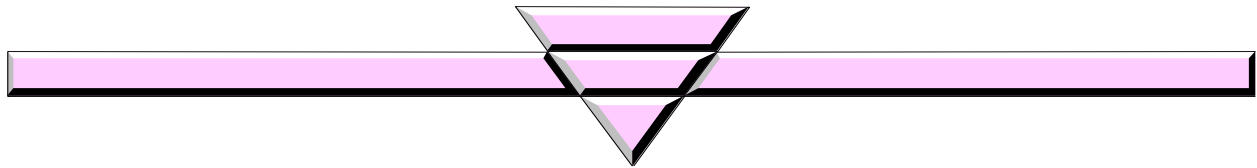




Syndicat mixte
Parc naturel régional des Pyrénées catalanes
Maison du Parc, La Bastide – 66 360 OLETTE



MISE EN PLACE D'UNE SENSIBILISATION IN-SITU DU GRAND PUBLIC SUR QUATRE SECTEURS EN SITE NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES POUR 2023

Cahier des charges

TABLE DES MATIERES

1 - PARTIE 1 : Objet et contexte.....	1
1.1 Objet du marché	1
1.2 Contexte.....	1
2 - PARTIE 2 : Clauses techniques	5
2.1 Objectif général de la mission	5
2.2 Sites ciblés	5
2.3 Prestations attendues	6
2.4 Livrables et format	7
2.5 Conditions générales de réalisation des prestations.....	7
2.6 Contact.....	8
2.7 Financements des prestations	9
3 PARTIE 3 : Modalités administratives.....	10
3.1 Maître d'ouvrage	10
3.2 Interlocuteurs	10
3.3 Objet du marché	10
3.4 Conditions de la consultation	10
3.5 Déroulement de la consultation	11
3.6 Examen des offres et sélection des candidatures	12
3.7 Modalités de règlement des prestations	12
3.8 Modalités d'interruption ou de suspension des missions	13
3.9 Renseignements complémentaires.....	13

PARTIE 1 : OBJET ET CONTEXTE

1.1 OBJET DU MARCHE

Le présent cahier des charges concerne la réalisation de missions de sensibilisation sur le terrain, aussi appelées « maraudage », sur la période du 14 juillet au 15 août 2023 et les espaces naturels suivants :

- Site Natura 2000 du Capcir-Carlit-Campcardos.
- Site Natura 2000 du Massif du Puigmal-Caraça.

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes assure la mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000 (DOCOB) sur ces deux sites, en tant que structure animatrice désignée par les collectivités locales.

1.2 CONTEXTE

1.2.1 Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes (PNR PC) a été créé en 2004 sous l'impulsion des habitants et avec le soutien de la Région Languedoc-Roussillon et du Conseil Général des Pyrénées-Orientales. Il a été reconnu 43e Parc naturel régional de France. Renouvelé dans son label de PNR en 2014 jusqu'en 2029, le territoire concerné compte 66 communes où vivent environ 23 000 habitants.

Il est géré par le syndicat mixte du Parc naturel régional qui a pour mission de :

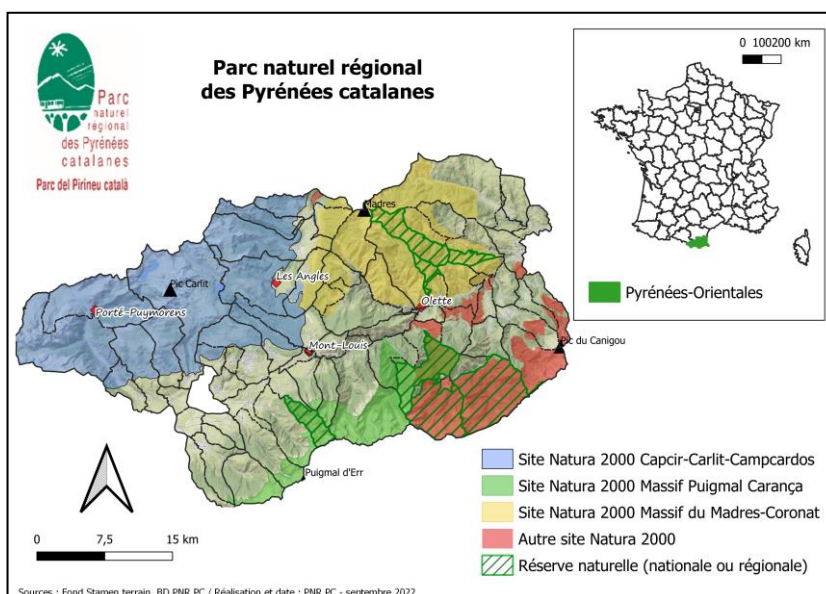
- Mettre en œuvre la charte (document contractuel avec toutes les collectivités et validé par décret) qui lui confère ses missions pour atteindre les objectifs définis.
- Protéger les paysages et les patrimoines.
- Contribuer à l'aménagement du territoire.
- Contribuer au développement et à la qualité de la vie.
- Contribuer à l'accueil, l'éducation et l'information des publics.
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.

1.2.2 Animation des sites Natura 2000

Grâce à ses enjeux environnementaux remarquables, le PNR PC regroupe onze sites Natura 2000 couvrant ainsi plus de 60% de sa surface et se caractérise par l'existence de 7 réserves naturelles. Le territoire présente également de nombreuses zones liées aux inventaires ZNIEFF et ZICO, des sites bénéficiant d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope et abrite des espèces ciblées par des plans nationaux d'actions.

Ainsi, comme inscrit dans sa charte dans la vocation 1, le PNR PC a une forte responsabilité concernant la préservation de la biodiversité et, est engagé dans l'animation de six (des onze) sites Natura 2000 d'envergure réunis sous trois documents d'objectifs (cf. **figure 1**) : Massif du Madres-Coronat, Capcir-Carlit-Campcardos et Massif du Puigmal-Caraça (objectif opérationnel de sa charte - 1.2.5. Gérer les sites Natura 2000).

Figure 1 : Territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes



1.2.3 Les enjeux écologiques sur les sites Natura 2000

Avec près de 40 000 hectares, le Capcir-Carlit-Campcardos représente le site Natura 2000 le plus vaste du département et du territoire du Parc naturel régional. Au cœur de la région Occitanie, il est également frontalier avec l'Espagne et la Principauté d'Andorre. Le site du Capcir-Carlit-Campcardos est un massif montagneux à l'extrémité orientale de la chaîne des Pyrénées. Il occupe une zone encore sous l'influence de la région méditerranéenne mais il constitue déjà un des premiers hauts sommets pyrénéens. L'altitude sur ce site est comprise entre 1280 et 2921 mètres, incluant le Carlit, plus haut sommet des Pyrénées-Orientales. Les enjeux environnementaux ayant motivé la désignation du site sont répertoriés dans le formulaire standard de données (FSD) Natura 2000 : préservation du botryche simple, de la ligulaire de Sibérie, du desman des Pyrénées, du grand tétras etc.

Avec plus de 10 000 hectares, le site Natura 2000 du Massif du Puigmal-Caraça représente un site Natura 2000 de taille moyenne pour le département et le territoire du Parc naturel régional. Le site se trouve entièrement dans la région Occitanie et est frontalier avec l'Espagne (Generalitat de Catalunya). C'est un massif montagneux à l'extrémité orientale de la chaîne des Pyrénées. Il occupe une zone encore sous l'influence de la région méditerranéenne mais il constitue déjà un des premiers hauts sommets pyrénéens. L'altitude sur ce site est comprise entre 740 et 2 910 mètres, incluant le Puigmal d'Err, deuxième plus haut sommet des Pyrénées-Orientales après le Carlit.

L'objectif est de pouvoir concilier les activités humaines et la préservation de ce patrimoine naturel.

Les sites Natura 2000 du PNR PC présentent une large palette d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire, dont certains peuvent être qualifiés de prioritaires :

- Les galliformes de montagne (grand tétras, lagopède des Pyrénées, perdrix grise des Pyrénées) et leurs habitats.
- Les grands rapaces, dont le gypaète barbu et l'aigle royal, et leurs habitats.
- Les milieux naturels agro-pastoraux : pelouses et landes en mosaïques.
- Les zones humides et le cortège d'espèces associé.

La conservation de ce patrimoine naturel prioritaire passe essentiellement par deux axes complémentaires :

- L'adéquation des modes de gestion des milieux (pastoralisme, sylviculture etc.) avec la conservation de la biodiversité sur les différents habitats concernés, et notamment le soutien à l'élevage extensif pour le maintien des milieux ouverts.
- Le maintien de la quiétude des habitats d'espèces : l'échelon d'intervention est celui de la bonne information des usagers, de la maîtrise de la fréquentation et de la gestion des flux, du développement de pratiques moins dérangeantes.

Ainsi, dans les deux DOCOB, une action relative à la sensibilisation est intégrée « sensibiliser les acteurs locaux, les usagers et le grand public aux enjeux du site Natura 2000 ». En effet, certaines activités pratiquées ne sont pas sans conséquences sur le maintien dans un bon état de conservation des milieux naturels et donc des habitats naturels et des espèces à enjeux. Les objectifs de l'action sont :

- « Mieux faire connaître » pour « mieux protéger ». Cela passe par l'information, la sensibilisation, la formation et l'éducation des publics sur les enjeux du site Natura 2000.
- Favoriser la modification des comportements des visiteurs et des usagers de ces territoires.
- Responsabiliser les visiteurs et les acteurs locaux sur le maintien de la qualité des milieux ainsi que de promouvoir le document d'objectifs et le site.
- Sensibiliser, former et éduquer les personnes fréquentant le site à la richesse du milieu naturel et à l'intérêt de maintenir les habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires (importance de la biodiversité), aux liens étroits qui unissent les populations locales et les habitats naturels, et aux attitudes environnementales ou écocitoyennes à adopter.

1.2.4 Une fréquentation de la montagne en forte hausse

Pourtant très attractif et touristique, le territoire du PNR PC était jusqu'ici peu concerné par des phénomènes de fréquentation de masse, à l'exception de certains secteurs comme le site des Bouillouses, le lac de Matemale ou encore le lac du Passet sur lesquels des aménagements visant à gérer la fréquentation ont été réfléchis et réalisés.

Toutefois, suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, durant les périodes estivales de 2020, 2021 et 2022, le territoire a connu une hausse considérable de la fréquentation dans le temps et l'espace avec une proportion importante de nouveaux publics qui ont découvert le milieu montagnard à cette occasion. Il est probable que ce phénomène de fréquentation de masse perdure.

En juillet et août 2022 le PNR PC comptabilisait 1.6 million de nuitées sur son territoire. En 2022, la dynamique s'est légèrement atténuée, mais la pression fut, malgré tout, forte sur plusieurs secteurs identifiés sur les deux sites Natura 2000.

Cette hausse ponctuelle de la fréquentation induit des pressions sur le milieu naturel à plusieurs titres :

- Le dérangement d'espèces et la dégradation de sites sensibles, avec le développement non maîtrisé de certaines pratiques : chiens non tenus en laisse, camping sauvage sur plusieurs jours, enceintes Bluetooth et leurs nuisances, déchets, barrages sur les cours d'eau, VTT hors sentier, approche des animaux pour les photographier etc. Bien qu'isolés, les effets potentiellement néfastes de ces pratiques ne sont plus à démontrer.
- Le développement de conflits entre usagers pour le partage de l'espace, notamment entre pastoraux et randonneurs. Le conflit avec les chiens de protection, dont la mission première est de faciliter l'exercice du pastoralisme en zone de présence du loup, tend à cristalliser les tensions. Là encore, les chiens non tenus en laisse, les nouveaux usages (drone, randonneurs, VTT à assistance électrique) et la méconnaissance du milieu montagnard par les visiteurs occasionnent des conflits.

1.2.5 Des modes d'information et de sensibilisation à réinventer

Cette dynamique de fréquentation, si elle n'est pas maîtrisée et accompagnée, est donc une menace pour la conservation du patrimoine naturel et la conciliation des usages en montagne.

Face à cette problématique, des réponses existent à différentes échelles. La plus évidente est celle d'une meilleure information du public, et notamment la sensibilisation aux enjeux relatifs aux sites Natura 2000 et à la conservation de la biodiversité.

Il est aujourd'hui possible de constater les limites des méthodes employées jusqu'alors :

- Les panneaux présents en estive et sur les départs de randonnées, s'ils constituent une approche nécessaire, sont parfois peu consultés et/ou dépassés dans leur contenu et parfois en surnombre ce qui noie l'information.
- Les supports de type flyers/brochures, outre les déchets qu'ils engendrent, ne permettent pas de toucher la part grandissante d'usagers qui se renseignent via les supports numériques. Les pratiquants gagnent en autonomie, et tendent à délaisser les offices de tourisme au profit d'applications diverses (Visorando, komoot, strava, etc.).
- Les sorties nature ou conférences, qui sont utilisées à des fins de sensibilisation du grand public, sont nécessaires mais ont tendance à ne réunir que des usagers déjà convaincus.

A l'échelle locale, les partenaires et les usagers du territoire s'accordent sur le fait que la présence humaine sur le terrain et au contact du public est primordiale et nécessaire pour une sensibilisation efficace.

Fort de ces constats, en 2021 et 2022, PNR PC a mené trois actions :

- La création d'une campagne de communication décalée et très visuelle (#quelamontagneestbelle) pour sensibiliser les touristes et les habitants aux comportements à adopter en montagne. Celle-ci a été relayée sous forme d'affiches, flyers, réseaux sociaux ou encore de bâches routières (<https://www.parc-pyrenees-catalanes.fr/actions-parc/environnement/que-la-montagne-est-belle>).

- L'organisation d'une formation d'avant saison proposée en partenariat avec les acteurs de la préservation de l'environnement (PNR PC, réserves naturelles, Syndicat mixte du Canigó Grand Site, Office national des forêts, Office français de la biodiversité, site classé des Bouillouses) auprès des agents d'accueil des offices de tourisme et des sites touristiques majeurs du territoire pour les sensibiliser aux enjeux environnementaux.
- Grâce aux recrutements de deux médiateurs pastoraux dans le cadre du plan national d'actions loup, la sensibilisation des publics à la présence des chiens de protection et aux bons comportements à adopter.

Ces trois actions ont été un succès. Pour l'été 2023, afin de poursuivre le travail déjà mené et pérenniser son implication sur les questions de la sensibilisation des publics, en lien avec les actions menées avec ses partenaires, le PNR PC souhaite renforcer la présence humaine en montagne pour sensibiliser les touristes aux enjeux environnementaux et aux comportements à adopter dans les espaces naturels.

PARTIE 2 : CLAUSES TECHNIQUES

2.1 OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION

Le présent cahier des charges concerne la réalisation de missions de sensibilisation sur le terrain, aussi appelées « maraudage », sur la période du 14 juillet au 15 août 2023 et les espaces naturels suivants :

- Site Natura 2000 du Capcir-Carlit-Campcardos.
- Site Natura 2000 du Massif du Puigmal-Carança.

2.2 SITES CIBLES

Le PNR PC a réuni les différents partenaires du territoire afin de mutualiser les moyens et d'échanger sur une stratégie cohérente à adopter pour la sensibilisation du public à l'échelle du territoire sur les secteurs à enjeux. Ainsi, les quatre sites ciblés (cf. **figure 2**) dans le cadre de cette prestation sont :

- Les lacs des Camporells (site Natura 2000 du Capcir-Carlit-Campcardos).
- Le site classé des Bouillouses (site Natura 2000 du Capcir-Carlit-Campcardos).
- La vallée de Font Vive (site Natura 2000 du Capcir-Carlit-Campcardos).
- La vallée de la Carança (site Natura 2000 du Massif du Puigmal-Carança).

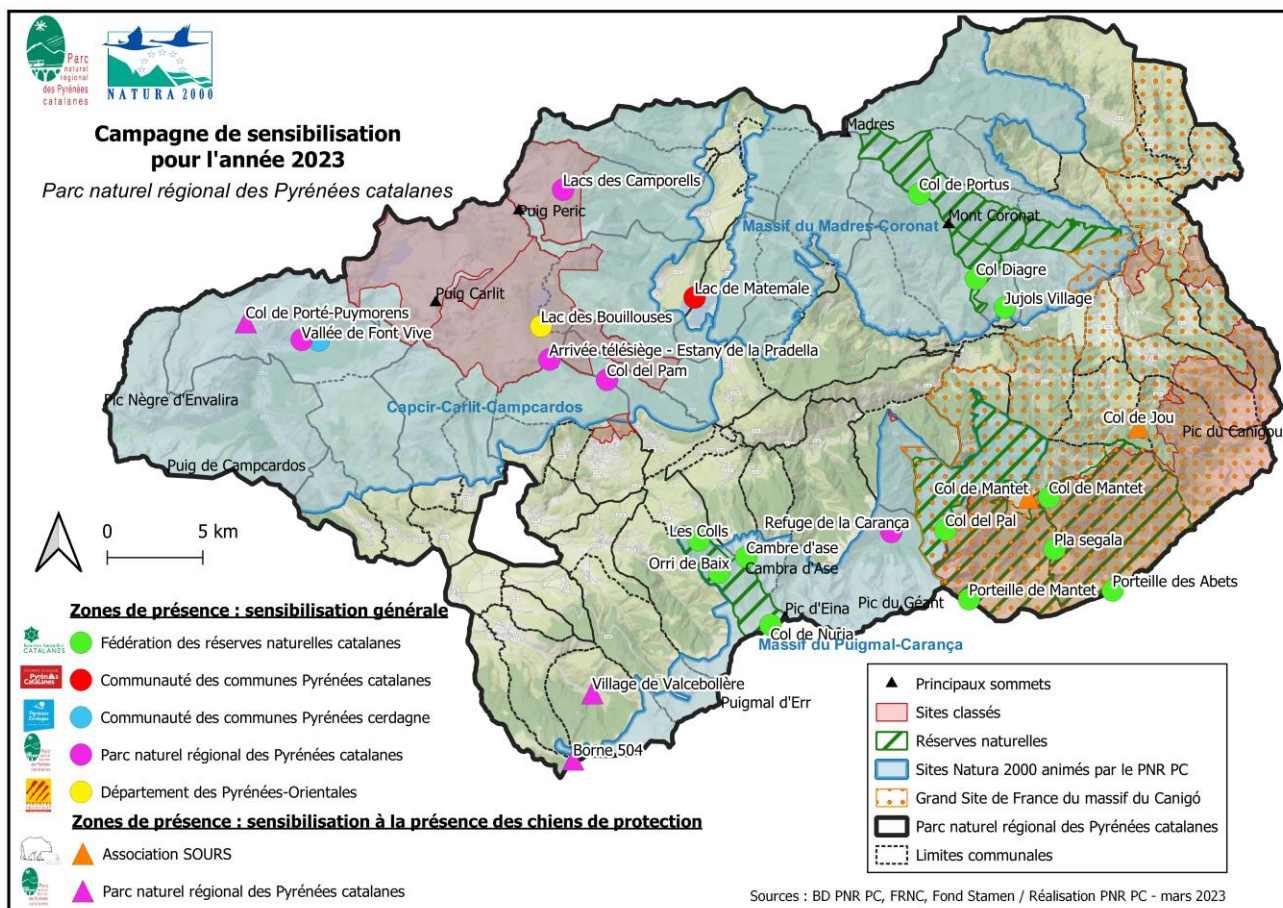


Figure 2 : Localisation des secteurs identifiés pour la mise en place d'une sensibilisation in-situ du grand public

2.3 PRESTATIONS ATTENDUES

2.3.1 Objectifs et missions

L'opération consiste en la mise en place d'une sensibilisation in-situ du grand public sur quatre secteurs du PNR PC en zone Natura 2000 (cf. **figure 2**), avec pour objectif la valorisation du patrimoine naturel et socioculturel des sites, et la diffusion de la connaissance sur la sensibilité écologique des écosystèmes montagnards et les comportements à adopter en montagne.

Les effets attendus sont les suivants :

- La responsabilisation des usagers et la diffusion des comportements à adopter au sein des communautés de pratiquants, et en particulier des publics peu expérimentés ;
- La diminution, en conséquence, des pressions sur la faune d'intérêt communautaire et les habitats naturels des sites ciblés ;
- L'atténuation des conflits d'usages, afin de permettre le bon exercice des pratiques pastorales sur des quartiers riches en habitats d'intérêt communautaire
- La collecte d'informations précieuses sur la nature des usagers et leur perception des sites Natura 2000 et des différents enjeux, afin d'affiner les modes d'information.

2.3.2 Nature des prestations :

1) Allotissement des missions

Les candidats devront s'engager sur un des lots suivants et assurer, au minimum, 20 journées de sensibilisation par lot sur site du 14 juillet au 15 Aout 2023 :

- **Lot 1** : réalisation de journées de maraudage sur le secteur des lacs des Camporells et alentours (budget maximal alloué : 5 000€).
- **Lot 2** : réalisation de journées de maraudage sur le secteur du site classé des Bouillouses (portes d'entrée) (budget maximal alloué : 5 000€).
- **Lot 3** : réalisation de journées de maraudage sur le secteur de la vallée de Font Vive (budget maximal alloué : 5 000€).
- **Lot 4** : réalisation de journées de maraudage sur le secteur de la vallée de la Carança (budget maximal alloué : 5 000€).

2) Déroulé des missions

La mission consiste en la réalisation de journées de sensibilisation en montagne, sur des points stratégiques (croisements de sentiers, départs de randonnée, cabanes, points de vue, etc.) des différents sites ciblés.

Sur le terrain, les prestataires devront engager la discussion avec les usagers croisés afin de répondre à leurs interrogations et les sensibiliser aux enjeux locaux et de collecter des informations.

Pour ce faire, ils disposeront d'un vêtement permettant leur identification (par exemple, une casquette et/ou tee-shirt technique du PNR PC) et pourront s'appuyer sur les outils de médiation mis à disposition par le maître d'ouvrage ou sur le matériel pédagogique déjà en leur possession (affiches de la campagne #quelamontagneestbelle, ouvrages, visuels, documents de communication, moulages d'empreintes, etc.).

Une fiche de terrain devra être complétée après chaque rencontre afin de consigner les principales informations concernant les usagers : nombre, origine, itinéraire, questionnements, etc.

Après un lancement de la mission avec les chargés de mission du PNR PC, le prestataire pourra organiser son parcours comme bon lui semble sur le lot pour lequel il aura été retenu, en empruntant les sentiers balisés. Un temps de contact avec les usagers sur les lieux de départ devra également être assuré.

Il est demandé de réaliser des journées de 7h sur le terrain, aux horaires les plus appropriés pour rencontrer le public cible : public familial, néophytes du milieu montagnard etc.

3) Formation

Le prestataire recevra par ailleurs, en amont de la saison de maraudage (probablement à la fin du mois de juin), une formation sous forme d'une journée d'échanges avec les différents partenaires du territoire (réserves naturelles, Syndicat mixte du Canigó Grand Site, Office national des forêts, Office français de la biodiversité, site classé des Bouillouses, association des AFP-GP, association la Pastorale, offices de tourisme, etc.) afin de calibrer les messages et les approches à privilégier.

4) Demi-journée restitution

A la fin de la saison une demi-journée sera à prévoir à l'automne, avec l'ensemble des prestataires, pour une restitution du bilan de la saison.

5) Période et organisation de la saison

Les « maraudes » commenceront le 14 juillet et termineront le 15 Aout 2023. Durant cette période, le prestataire devra fixer 20 jours de tournées en les reportant sur un agenda partagé. La répartition des journées sera calée en début de mission avec le responsable de la mission.

Il s'agit de réaliser des maraudes en semaine ainsi que le week-end et jours fériés. Ces dates seront susceptibles d'évoluer suivant la météo (journées pluvieuses à éviter) après validation des responsables de la mission.

Une journée de formation (cf. plus haut) aura lieu probablement à la fin du mois de juin, ainsi qu'une journée pour faire le bilan de la saison, à l'automne. Des contacts réguliers sont demandés avec les responsables de la mission et un point d'étape intermédiaire téléphonique sera à prévoir.

2.4 LIVRABLES ET FORMAT

Les livrables attendus, à la fin de la période, pour chaque prestataire sont :

- Un tableau recensant le nombre et la qualité des personnes sensibilisées quotidiennement, dont le format sera fourni par le PNR PC. Le format est laissé à l'appréciation du prestataire (une version numérique au format Excel par exemple). ;
- Un rapport de mission détaillant les principaux questionnements du public, les informations partagées, les comportements et infractions constatés, et toute autre information pertinente en lien avec les objectifs du projet. Le format est laissé à l'appréciation du prestataire (une version numérique au format word ou open office par exemple).
- Les tracés des parcours effectués sous format GPX ou shp.

Aussi, des données naturalistes d'intérêt relevées au cours des maraudes seraient un plus. Le format de récolte sera communiqué au début de la mission.

Le PNR PC est destinataire de tous les documents réalisés. Il a la possibilité de les utiliser et de les diffuser en tant que de besoin.

2.5 CONDITIONS GENERALES DE REALISATION DES PRESTATIONS

2.5.1 Calendrier de la mission

Le calendrier de la mission comprendra quatre phases :

- Une journée de formation en amont de la saison de sensibilisation (probablement fin juin).
- La période de réalisation des maraudes entre le 14 juillet et le 15 août 2023.
- Une demi-journée bilan à la fin de la saison de sensibilisation (probablement à l'automne).
- La période de rédaction des livrables pour un rendu à l'automne (31 octobre 2023).

2.5.2 Suivi de la mission

La mission a été validée par le comité de pilotage, organe décisionnel, des sites Natura 2000. Une restitution du bilan de la saison sera prévue par les chargés de mission Natura 2000 lors d'une réunion du comité de pilotage à la fin de l'année 2023.

Les chargés de mission Natura 2000 du Capcir-Carlit-Campcardos et du Massif du Puigmal-Carança suivront la mission. Le contact technique référent est disponible ci-après. Avant le lancement de la mission, un temps d'échanges avec la chargée de mission Natura 2000 et le chargé de mission tourisme durable du PNR PC est à prévoir.

Le prestataire tiendra régulièrement le maître d'ouvrage informé sur l'avancée de la mission.

2.5.3 Propriété des données, droit d'utilisation et confidentialité

Le PNR PC est destinataire de tous les documents réalisés (exemplaire papier et fichier numérique). Il a la possibilité de les utiliser et de les diffuser en tant que de besoin à des fins non commerciales.

Le prestataire qui recueille les données de terrain cède au PNR PC les droits patrimoniaux des données et photographies réalisées dans le cadre de cette étude. Toute utilisation des résultats et photographies de l'étude à des fins de communication, d'information, de sensibilisation, de pédagogie et de sensibilisation au patrimoine naturel est autorisée lorsque ceux-ci sont utilisés dans un but non commercial.

Les rapports seront transmis sous format informatique à la DDTM, à la DREAL et à la Région Occitanie qui seront destinataires de toutes les données.

2.5.4 Données et outils à disposition du prestataire

Le prestataire aura accès, à minima, aux données et outils suivants :

- Le DOCOB du site Capcir-Carlit-Campcardos.
- Le DOCOB du site du Massif du Puigmal-Carança.
- La plaquette des sites Natura 2000.
- Les différents supports de la campagne de communication #quelamontagneestbelle.
- Des posters.

2.5.5 Dispositions particulières

Les candidats devront :

- Nécessairement être titulaires d'une qualification professionnelle pour l'encadrement d'activités de pleine nature (DE AMM, DE GHM, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, etc.).
- Avoir déjà exercé cette activité sur le territoire du PNR PC.
- Présenter des expériences en médiation scientifiques, naturalistes ou culturelles.
- Avoir une bonne connaissance des enjeux environnementaux des sites.
- Avoir de bonnes connaissances naturalistes en faune et flore.

L'adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional », qui témoigne d'un ancrage territorial et d'un engagement des professionnels dans des pratiques respectueuses des équilibres naturels, n'est pas exigée mais constituera un critère de sélection des candidatures.

Les frais de déplacements et de repas nécessaires à la bonne réalisation des missions en objet sont réputés inclus dans l'offre et ne feront l'objet d'aucun défraiement complémentaire par le PNR.

Le prestataire sera tenu d'informer le PNR PC de son calendrier de terrain chaque semaine. Dans certains cas, il devra contacter les propriétaires et les gestionnaires de sa présence sur le territoire suffisamment tôt.

2.6 CONTACT

Les responsables techniques de la mission sont Marine Daire, chargée de mission Natura 2000 : 04.68.04.97.60 – marine.daire@parc-pyrenees-catalanes.fr et Teddy Maignan, chargé de mission tourisme durable : 04.68.04.97.60 – teddy.maignan@parc-pyrenees-catalanes.fr.



2.7 FINANCEMENTS DES PRESTATIONS

L'animation des sites Natura 2000, cadre dans lequel s'inscrit la réalisation de cette étude, est financée par les crédits FEADER et Etat.

PARTIE 3 : MODALITES ADMINISTRATIVES

3.1 MAITRE D'OUVRAGE

Dans le cadre de ce marché, le maître d'ouvrage est :

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Maison du Parc

La Bastide

66 360 OLETTE

Tél : 04.68.04.97.60

Mail : contact@parc-pyrenees-catalanes.fr

3.2 INTERLOCUTEURS

Le responsable du marché est Monsieur le Président du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

3.3 OBJET DU MARCHÉ

Le marché a pour objet la réalisation de journées de sensibilisation in-situ en montagne aussi appelées « maraudage », à travers quatre lots géographiques détaillés dans la partie 2.

- **Lot 1** : réalisation de journées de maraudage sur le secteur des lacs des Camporells et alentours.
- **Lot 2** : réalisation de journées de maraudage sur le secteur du site classé des Bouillouses (portes d'entrée).
- **Lot 3** : réalisation de journées de maraudage sur le secteur de la vallée de Font Vive.
- **Lot 4** : réalisation de journées de maraudage sur le secteur de la vallée de la Carança.

Les périmètres d'exécution des prestations sont les suivants :

- Sur les périmètres des estives / vallées ciblées par les différents lots pour l'essentiel.
- Dans le département des Pyrénées-Orientales pour la journée de formation et la demi-journée relative au bilan des missions.

3.4 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.4.1 Définition de la procédure

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée en établissant un cahier des charges, afin de garantir la qualité technique recherchée, avec publication sur le site internet du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes et envoi du cahier des charges par mails aux prestataires/organismes.

3.4.2 Décomposition en lots

Le marché ne comporte pas de tranches mais est réparti en quatre lots détaillés ci-après :

Lots	Intitulé	Montant prévisionnel maximal	Nombre minimum de journées de sensibilisation	Financement
Lot 1	Lac des Camporells et alentours	5 000 euros	20 jours	Dispositif Natura 2000
Lot 2	Site classé des Bouillouses (portes d'entrée)	5 000 euros	20 jours	Dispositif Natura 2000
Lot 3	Vallée de Font Vive	5 000 euros	20 jours	Dispositif Natura 2000
Lot 4	Vallée de la Carança	5 000 euros	20 jours	Dispositif Natura 2000

3.4.3 Nature des candidats

Le marché est réservé aux prestataires titulaires d'un diplôme d'accompagnement en montagne, et dotés d'une assurance pour l'exercice de leurs missions en altitude. Les candidats devront avoir déjà exercé cette activité sur le territoire du PNR PC. L'adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional », qui témoigne d'un ancrage territorial et d'un engagement des professionnels dans des pratiques respectueuses des équilibres naturels, n'est pas exigée mais constituera un critère de sélection des candidatures.

Pour chaque lot proposé, le marché sera conclu :

- Soit avec une entreprise unique.
- Soit avec un groupement d'entreprises.

En cas de groupement, seuls les groupements solidaires ou conjoints avec mandataire solidaire pourront être titulaires du marché.

Le candidat peut répondre à un seul lot du marché.

3.4.4 Variantes

Les candidats doivent répondre à la commande de base. Ils peuvent toutefois prévoir dans leur devis des options supplémentaires.

3.4.5 Délais d'exécution et de livraison

- **Journée préparatoire et demi-journée bilan de l'opération**

Une journée de formation aura lieu avant la saison estivale (probablement à la fin du mois de juin), ainsi qu'une demi-journée bilan à l'automne, à intégrer dans l'offre. Les prestataires devront par ailleurs maintenir un contact régulier avec les responsables de la mission.

- **Journées de sensibilisation**

Les « maraudes » commenceront le 14 juillet et termineront le 15 Aout 2023. Durant cette période, le prestataire devra fixer 20 jours de tournées en les reportant sur un agenda partagé. La répartition des journées sera calée en début de mission avec le responsable de la mission.

Il s'agit de réaliser des maraudes en semaine (vacances d'été) ainsi que le week-end et jours fériés. Ces dates seront susceptibles d'évoluer suivant la météo (journées pluvieuses à éviter) après validation du responsable de la mission.

- **Livrables**

L'ensemble des prestations mentionnées dans les quatre lots du marché seront réputées terminées à la date du 31 octobre 2023, date limite de production des livrables.

Ces journées spécifiques et les livrables sont inclus dans le coût de la prestation globale proposée.

Il n'est pas prévu de prise en charge supplémentaire des frais générés.

Le candidat retenu devra se rendre disponible pour ces journées et être équipé pour la rédaction des livrables attendus

3.4.6 Délai de validité des offres

Délai de validité 120 jours.

3.5 DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

3.5.1 Dossier de consultation

Le dossier de consultation, disponible sur le site Internet du PNR PC, comprend le présent cahier des charges.

3.5.2 Date limite de réception des offres et condition de remises

Les offres sont à envoyer avant le **9 mai 2023 à 16h00** à l'adresse suivante : marine.daire@parc-pyrenees-catalanes.fr et teddy.maignan@parc-pyrenees-catalanes.fr copie patricia.oster@parc-pyrenees-catalanes.fr.

Les dossiers qui seront reçus après cette limite ne seront pas analysés.

3.5.3 Contenu des offres

L'offre comprendra :

- Le présent cahier des charges signé.
- Un devis détaillé indiquant le coût (en euros HT, TVA et TTC) pour la réalisation de la prestation. Il devra indiquer le nombre de jours consacrés à la mise en œuvre des missions du lot considéré et les coûts unitaires.
- Une note technique détaillée présentant l'expérience du candidat (ou du groupement), sa connaissance de la biodiversité et des problématiques liées à la fréquentation en montagne, et proposant des modalités de mise en œuvre des actions (méthodologie, matériel employé, etc.). Le maître d'ouvrage veillera particulièrement à l'adéquation de cette note avec les besoins exprimés dans le cahier des charges.
- Une attestation d'absence de conflits d'intérêt.

Chaque candidat ne pourra proposer une offre que pour un maximum d'un lot.

Les offres seront établies en euros. Le prix établi par le prestataire s'appuiera sur un coût-jour unitaire, ferme et définitif, et cohérent avec les volumes jours qu'il propose et les budgets plafonds indiqués plus haut.

Les offres contiendront tout élément ou pièce utile, dont le détail est laissé à l'appréciation du candidat du marché, permettant d'apprécier et d'évaluer son aptitude à répondre aux attentes du maître d'ouvrage dans la réalisation objet du présent marché.

3.6 EXAMEN DES OFFRES ET SELECTION DES CANDIDATURES

3.6.1 Sélection des candidatures

Seules les candidatures reçues dans les délais indiqués ci-dessus et ne dépassant pas le plafond budgétaire indiqué au 3.4.2 seront analysées.

Si des éléments sont manquants, le maître d'ouvrage pourra les demander.

3.6.2 Jugement et classement des offres

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

- Valeur technique (cohérence avec le cahier des charges, pertinence de la méthodologie, références professionnelles, candidat labellisé « Valeurs Parc naturel régional » ou en cours, etc.) : 60 points.
- Prix : 40 points.

3.6.3 Notification du marché

Après attribution, le PNR PC avise par écrit les candidats non retenus et notifiera le marché aux titulaires des différents lots, après le délai réglementaire.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de déclarer, à tout moment, tout ou partie de la consultation sans suite.

3.7 MODALITES DE REGLEMENT DES PRESTATIONS

L'animation des DOCOB Natura 2000 fait l'objet d'un financement par les fonds FEADER (Union Européenne) et par l'Etat français. Le présent marché est situé dans ce cadre financier et administratif.

3.7.1 Rémunération allouée

Les prix unitaires sont réputés établis à la date de signature de la commande incluant tous frais annexes nécessaires à la mission.

3.7.2 Facturation et paiement

Le paiement sera effectué sur réception des factures correspondantes.

La facture du solde de la prestation sera transmise au PNR PC obligatoirement avant le 15 décembre 2023.

3.8 MODALITES D'INTERRUPTION OU DE SUSPENSION DES MISSIONS

3.8.1 Interruption ou suspension des missions

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de suspendre temporairement ou définitivement les études soit de sa propre initiative, soit à la demande du prestataire après acceptation.

La décision d'arrêter temporairement l'exécution des prestations (dans l'attente, par exemple, des résultats d'une autre étude menée en parallèle) ne donne lieu à aucune indemnité. Elle suspend seulement les délais d'exécution. La décision d'arrêter définitivement l'étude induit la rémunération du prestataire au prorata des missions effectuées et des livrables produits.

3.8.2 Décès, incapacité civile, impossibilité physique, force majeure

En cas de décès, d'incapacité physique du prestataire de remplir ses obligations ou cas de force majeure, la commande est annulée sans indemnité.

3.8.3 Contestation

Toute contestation survenant entre les deux parties au sujet de l'exécution de l'étude est réglée par la procédure suivante : chacune des parties soumet d'abord à l'autre le motif de contestation, par écrit, en lui fixant un délai de réponse dans les quinze jours. En cas de désaccord, la contestation est portée devant le Tribunal Administratif.

3.9 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, les interlocuteurs à disposition des candidats sont Marine Daire, chargée de mission Natura 2000 – marine.daire@parc-pyrenees-catalanes.fr – 04.68.04.97.60 ou Teddy Maignan, chargé de mission tourisme durable – teddy.maignan@parc-pyrenees-catalanes.fr – 04.68.04.67.60.

**Pour acceptation du présent cahier des charges,
Le candidat,**

En date du :

Signature :